

La Newsletter

Ville & Aéroport

N°25 – Février 2013



Les aéroports français en hausse de 3% en 2012

Ville et Aéroport vient de publier sur son site Internet le bilan 2012 du trafic aérien sur les principaux aéroports français. Ceux-ci ont battu en 2012 un nouveau record de trafic en accueillant 168 millions de passagers, soit près de 3% de plus qu'en 2011.

En 2012 de nombreux aéroports français ont battu leurs propres records de trafic. C'est en particulier le cas des deux grands aéroports français, Paris-CDG (+1,1%) et Orly (+0,3%), qui ensemble cumulent plus de 88 millions de passagers (+0,8%), soit un niveau jamais atteint. En 2012, pour la première fois de son histoire, Nice-Côte-d'Azur franchi la barre des 11 millions de passagers, Marseille-Provence celle des 8 millions. (Cf. tableau top 10 des aéroports français)

TOP DES 10 AEROPORTS FRANCAIS

Aéroports	2012	2012 / 2011
Paris CDG	61.611.934	< 1,10%
Paris Orly	27.232.263	< 0,30%
Nice Côte d'Azur	11.189.896	< 7,40%
Lyon Saint Exupéry	8.451.039	< 0,20%
Marseille Provence	8.295.479	< 12,70%
Toulouse Blagnac	7.759.350	< 8,20%
Bâle Mulhouse	5.354.758	< 6,00%
Bordeaux Mérignac	4.380.185	< 8,90%
Paris Beauvais	3.862.562	< 5,00%
Nantes Atlantique	3.631.693	< 11,87%

Cette croissance est en grande partie due au dynamisme des compagnies low cost, plus particulièrement de Ryanair et d'easyJet, qui ont multiplié les ouvertures de lignes non seulement à l'international mais également au niveau domestique. Cette montée en puissance des low cost sur le marché intérieur français a contraint Air France à adopter une nouvelle stratégie qui s'est traduite par l'ouverture de bases à Toulouse, Marseille et Nice. Ces trois aéroports ont vu leur trafic s'envoler. D'une manière générale, les aéroports régionaux affichent des croissances nettement supérieures à celles des aéroports parisiens qui continuent toutefois à concentrer plus de la moitié du trafic national (outre-mer compris) sur deux plates-formes.

C'est une exception française devant laquelle Ville et Aéroport invite les pouvoirs publics à réfléchir. Comment doit se faire le développement aéroportuaire de la France ? Comment répondre au déséquilibre du trafic entre Paris et la Province ? Comment constituer des réseaux aéroportuaires équilibrés à la fois dans le grand Bassin Parisien et entre Paris et les principaux aéroports régionaux ? C'est l'un des sujets qui sera abordé à l'occasion de la prochaine audience de l'association au ministère des Transports prévue courant mars. **(cf. dossier spécial « Bilan du trafic 2012 – Grands aéroports français) : www.villaeroport.org**

La Newsletter

Ville & Aéroport

N°25 – Février 2013



Notre-Dame-des-Landes Ville & Aéroport demande une audition auprès de la Commission du dialogue

Si la « commission du dialogue » n'a pas vocation à remettre en cause le projet de nouvel aéroport Nantes-Notre-Dame-des-Landes, Ville et Aéroport demande que cette instance ne se réduise pas à un simple rappel de celui-ci et formule des propositions préalablement à sa mise en service.

Après s'être réunie plusieurs fois, la « commission du dialogue » mise en place en novembre dernier par le gouvernement pour apaiser les tensions liées au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, a-t-elle fait avancer le dossier, faute d'avoir dépassionné le débat ?

La « commission du monologue », comme la surnomme les sceptiques, peine à convaincre de son utilité par sa nature même puisque sa vocation n'est pas de remettre le projet en cause. Les différents interlocuteurs déjà auditionnés, des opposants constitués en collectifs d'élus, de juristes, de pilotes d'avion et de militants écologistes, ont le sentiment de remplir un cahier de doléances que personne n'ouvrira. L'objectif est d'« entendre tous les avis » avait prévenu la ministre de l'Ecologie Delphine Batho « sans refaire le dossier » avait précisé Claude Chéreau, président de la « commission du dialogue ». (cf. photo)



Ces auditions se poursuivront jusqu'en mars, date de clôture de la commission. Dans un cadre de discussion si étroit, quelle marge de manœuvre et quels espoirs ont les opposants ? Il semble aux participants qu'une brèche s'est malgré tout ouverte. Un membre du collectif de pilotes auditionné précise qu'études et rapports à l'appui, il doute de la pertinence technique du nouvel aéroport. Et juge son argumentaire comme « une grosse épine dans le pied » de la commission. Françoise Verchère, membre du collectif des élus opposés au projet (CédéPa), partage ce sentiment. Si elle avoue avoir participé au début à cette commission sans conviction et sans illusions, « pour ne pas jouer la politique de la chaise vide », elle nourrit aujourd'hui « l'espoir de déstabiliser la commission en pointant du doigt les contradictions » du dossier.

Pour sa part, Ville et Aéroport rappelle qu'il est essentiel que la « commission du dialogue » apporte d'une part des réponses concrètes visant à renforcer les mesures d'accompagnement de cet aéroport en faveur de l'aménagement du territoire (ex : projet Tram-Train sur site) qui bénéficieront aux populations riveraines. L'enjeu est de ne pas reproduire les erreurs du passé commises autour de Roissy par exemple et de relier le nouvel équipement aéroportuaire à son territoire d'implantation. D'autre part, la question environnementale doit être réexaminée. Il s'agit de préparer un contrat environnemental dans lequel soit traitée en priorité la question des vols de nuit. C'est l'une des conditions d'acceptabilité d'un tel projet. Il faut déterminer préalablement à la mise en service de l'aéroport une limitation des vols de nuit au regard du droit au sommeil et sur une plage de huit heures consécutives conformément à la définition qu'en donne l'Organisation mondiale de la santé et l'Union européenne (Directive 2002/49).

Elle apporte son soutien aux élus de la Communauté de communes Erdre et Gesvres adhérente du réseau Ville et Aéroport et elle vient de demander une audience auprès de la Commission du dialogue avant qu'elle ne termine ses travaux (mi-mars).



Etude survol – Bruiparif publie les résultats de ses travaux

Bruitparif vient de publier les résultats de ses travaux dans le cadre de l'étude SURVOL. Celui-ci est conduit sous l'égide du Préfet de région IDF et de l'Agence Régionale de Santé. Bruitparif s'est vu confier la définition et la mise en place d'un dispositif renforcé de surveillance du bruit autour des 3 grandes plateformes aéroportuaires franciliennes et la réalisation d'un Système d'Information Géographique permettant l'exploitation croisée des inégalités sociales et environnementales (air, bruit) au sein des zones d'étude retenues. En cumul, ce sont 293 communes et 1,73 millions d'habitants qui sont concernés. Les résultats de ces travaux menés par Bruitparif dans le cadre de SURVOL sont accessibles sur : www.bruitparif.fr (rubrique SURVOL au sein de la page d'accueil).

AGENDA * Ville & Aéroport

